Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/10/2024 - 9582 - 1982 B 00058 - 324 356 625 - ARRADIS

目录

«ARRADIS»

Société par Actions Simplifiée au capital de €.224.000
Siège social : 91/95 Avenue Fernand Lobbedez
62000 ARRAS

324 356 625 RCS ARRAS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : Sas ARRADIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 91/95 avenue Lobbedez 62000 ARRAS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 2 4 3 5 6 6 2 5 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
		Frais de développement*	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	240 161	AG 225 096	15 065
		Fonds commercial (1)	AH	238 769	AI	238 769
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 558 381	AO	1 558 381
		Constructions	AP	12 087 323	AQ 7 880 983	4 206 340
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 595 588	AS 4 976 695	618 892
		Autres immobilisations corporelles	AT	886 714	AU 758 444	128 270
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX	18 000	AY	18 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	543 157	CV	543 157
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	781 111	BE	781 111
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	100 553	BI	100 553
		TOTAL (II)	BJ	22 049 758	BK 13 841 219	8 208 539
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	106 279	BM	106 279
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	1 928 389	BU 36 469	1 891 920
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	398 429	BY 69 956	328 473
		Autres créances (3)	BZ	336 573	CA	336 573
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	1 436 304	CG	1 436 304
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	50 927	CI	50 927
		TOTAL (III)	CJ	4 256 900	CK 106 425	4 150 475
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	26 306 658	1A 13 947 644	12 359 014

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

GREFFE DU TRIBUNAL 18 OCT. 2024 DE COMMERCE D'ARRAS

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ARRADIS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 224 000)	DA	224 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 729 470
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	24 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	1 202 245
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	800 522
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 980 637
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	94 514
	Provisions pour charges	DQ	589 231
	TOTAL (III)	DR	683 745
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 148 154
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 121 377
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	671
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 893 729
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 375 414
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	45 213
	Autres dettes	EA	110 075
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	6 694 632
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 359 014

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 078 978
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Sas ARRADIS — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	40 959 000	FB	FC	40 959 000
	Production vendue biens *	FD	3 366 446	FE	FF	3 366 446
	Production vendue services *	FG	871 666	FH	FI	871 666
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	45 197 112	FK	FL	45 197 112
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	31 239
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	272 197
	Autres Produits (1) (11)				FQ	202 534
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	45 703 082
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	36 418 040
	Variation de stocks (marchandises) *				FT	26 057
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	114 548
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV	-21 910
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	2 103 363
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	602 234
	Salaires et traitements *				FY	3 309 578
	Charges sociales (10)				FZ	893 514
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *	HS			GA	837 868
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	106 425
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	33 393
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	44 423 109
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	1 279 973
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	9 601
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	4 584
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	14 185
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	102 958
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	102 958
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-88 772
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 191 201

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ARRADIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	23 627
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	295
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	53 566
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	77 488
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 574
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 574
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	66 914
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	188 825
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	268 768
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	45 794 756
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	44 994 233
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	800 522
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont { produits de locations immobilières		HY	41 464
(2) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	35 736
(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *		HP	
(3) Dont { - Crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	25 741
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	39 054
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX	165 525
(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
(6ter) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
(9) Dont transfert de charges		A1	187 045
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 916
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Ecart positifs sur sinistres		26
Autres produits exceptionnels		295
Amendes et pénalites fiscales	4 175	
Franchise vétusté sur sinistre	1 000	
Rep prov pour risq et charg ex ant		53 566

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Prdt ex ant sous traitance		4 800
Prdt ex ant entretien et repar		1 590
Prdt ex ant études et rech		6 012
Prdt ex ant publicité		1 800
Prdt ex ant cotisations		16 728

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2024
Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ARRADIS — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	478 930	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	1 558 381	KI		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ	9 975 150	KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM	81 331	KN		KO	
	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (Dont Composants M2)		KP	2 030 842	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS	5 329 368	KT		KU	266 220
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	284 698	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	596 090	LC		LD	3 006
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE	2 920	LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	18 000
		TOTAL III	LN	19 858 780	LO		LP	287 226
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	562 507	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP	781 111	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	49 244	IU		IV	58 034
		TOTAL IV	LQ	1 392 863	LR		LS	58 034
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	21 730 573	ØH		ØJ	345 260

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	478 930	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	1 558 381	LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB	9 975 150	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	81 331	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	2 030 842	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	5 595 588	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ	284 698	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	599 096	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	2 920	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	18 000	NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	20 146 006	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ	19 350	ØX		ØY	543 157	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	781 111	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	6 725	2F	100 553	2G	
		TOTAL IV	I3	19 350	NJ	6 725	NK	1 424 822	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	19 350	ØK	6 725	ØL	22 049 758	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas ARRADIS — Néant [X] *

Exercice N clos le 31/12/2023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

7

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l' entreprise Sas ARRADIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	225 020	PF	76	PG		PH	225 096
TOTAL I		RK	225 020	RM	76	RN		RO	225 096
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	6 030 724	PN	379 906	PO		PQ	6 410 630
	Sur sol d'autrui	PR	81 331	PS		PT		PU	81 331
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 256 725	PW	132 298	PX		PY	1 389 023
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 719 159	QA	257 536	QB		QC	4 976 695
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	121 488	QI	57 503	QJ		QK	178 991
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	568 905	QM	10 549	QN		QO	579 454
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	12 778 332	QV	837 791	QW		QX	13 616 123
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	13 003 351	ØP	837 868	ØQ		ØR	13 841 219

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY	Total général non ventilé (NW-NY)	NZ

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : Sas ARRADIS — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	94 514	4B		4C		4D	94 514
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	642 798	5C		5D	53 566	5E	589 231
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	737 312	TV		TW	53 566	TX	683 745
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	40 405	6P	36 469	6R	40 405	6S	36 469
	Sur comptes clients	6T	44 746	6U	69 956	6V	44 746	6W	69 956
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	85 152	TY	106 425	TZ	85 152	UA	106 425
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	822 463	UB	106 425	UC	138 718	UD	790 171
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	106 425	UF	85 152		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK	53 566		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE***

DGFiP N° 2057 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : Sas ARRADIS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	100 553	UV		UW	100 553	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	43 889		43 889			
	Autres créances clients	UX	354 540		354 540			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	520		520			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	55 908		55 908			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	96 453		96 453			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	183 691		183 691			
Charges constatées d'avance		VS	50 927		50 927			
TOTAUX		VT	886 482	VU	785 928	VV	100 553	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 148 154	533 171	614 983	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	501 448	501 448		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 893 729	2 893 729		
Personnel et comptes rattachés		8C	551 867	551 867		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	396 538	396 538		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	142 478	142 478		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	284 531	284 531		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	45 213	45 213		
Groupe et associés (2)		VI	619 929	619 929		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	110 075	110 075		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	6 693 961	VZ 6 078 978	614 983	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	62 476	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	691 170	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 12 359 014,19 Euros, dégage un bénéfice de 800 522,14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

Informations complémentaires et éléments significatifs de l'exercice

FUSION JEML

En 2013, la Société JEML a fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption par la Société ARRADIS à compter rétroactivement du 1er janvier 2013. Cette fusion a permis de regrouper le fonds de commerce d'hypermarché et l'ensemble immobilier dans la Société ARRADIS.

Cette opération a provoqué une augmentation de capital social de 64 000 euros pour le porter de 160 000 euros à 224 000 euros, par création de 4 000 actions nouvelles de 16 euros chacune, et la comptabilisation d'une prime de fusion de 2 729 469,58 euros.

Une provision pour impôts a été constaté à hauteur de 1 178 462,61 euros. Cette provision a été imputée sur la prime de fusion. Elle correspond à l'impôt sur les sociétés calculé sur la plus-value d'apport dégagée sur l'immeuble composant l'actif de la SARL JEML.

Cette provision fait l'objet d'une reprise à hauteur de 53 566,48 euros sur 22 ans.
Au 31/12/2023, le montant du solde du compte 155000 est de 589 231,33 euros.

PROVISION POUR RISQUES

Le ministère de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC en février 2018 à rembourser 22 fournisseurs des remises additionnelles au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Une provision pour risques et charges de 94 514 euros a été comptabilisée sur les exercices précédents.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives au groupe :

A compter du 01/01/2022, la société ARRADIS est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est "société fille".

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :
- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux etcrédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 15 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 05 à 20 ans
- Matériels et outillages	de 03 à 10 ans
- Logiciels informatiques	3 ans
- Constructions station	de 05 à 20 ans
- Matériel station	de 04 à 10 ans
- Matériel de transport	de 03 à 05 ans
- Matériel de bureau et informat	de 03 à 10 ans
- Mobilier	de 05 à 10 ans
- Construction sur sol d'autrui	de 05 à 10 ans
- Installation spécifique	de 05 à 15 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

« ARRADIS »

Société par Actions Simplifiée au capital de €.224.000
Siège social : 91/95 Avenue Fernand Lobbedez
62000 ARRAS
324 356 625 RCS ARRAS

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 5 JUIN 2024

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à €.800 522,14, à savoir :

-à distribuer à titre de dividendes, la somme de€.800 100,00
-le solde à la réserve facultative, soit€. 422,14

En conséquence, chaque action donnera droit à un dividende de €.57,15.

Il est rappelé que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la loi de finances pour 2018 :
1 – Les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « *flat tax* » de 30 % regroupant :
* Le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80%, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €.50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €.75 000 pour les couples soumis à imposition commune ;
* Les prélèvements sociaux de 17,20% ;
Les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.
2 – Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à un abattement de 40% sur la totalité du montant de leurs dividendes.
Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.
Le prélèvement forfaitaire de 12,80% versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :
- La réserve légale restera fixée à €.24.400, soit 10% du capital social ;
- La réserve facultative sera portée de €.1 202 244,79 à €.1 202 666,93.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes suivants ont été distribués, à savoir :
* Par décision de l'Assemblée Générale du 26 mai 2021, la somme de €.900.000 donnant droit à un dividende de €.64,28 par action, soumis à la « flat tax ».
* Par décision de l'Assemblée Générale du 31 mai 2022, la somme de €.800.000 donnant droit à un dividende de €.57,14 par action, soumis à la « flat tax ».
* Par décision de l'Assemblée Générale du 12 mai 2023, la somme de €.800.100 donnant droit à un dividende de €.57,15 par action, soumis à la « flat tax ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

EXEMPLAIRE GREFFE

ARRADIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 224 000 €

Siège social : 91/95 Avenue Fernand Lobbedez
62000 ARRAS

SIRET : 324 356 625 00016
APE : 4711 F

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES sur les COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

S.A.S. D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43
E-mail : vdb@vdbassocies.fr
web : vdbassocies.fr
Capital social de 250.000 €
R.C.S. Amiens B 581 720 729
N° TVA : FR 85581720729

Aux Associés de la Société ARRADIS,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 6 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ARRADIS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV/ VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

V/ RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

VI/ RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

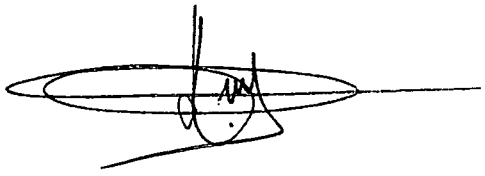
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 17 mai 2024

VDB ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Représenté par
Rachid AISSAOUI,



DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

Sas ARRADIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan

BILAN

Sas ARRADIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF

	Valeurs au 31/12/23			% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				2		2
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	240 161	225 096	15 065		15 142	
Fonds commercial (1)	238 769		238 769		238 769	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				53		56
Terrains	1 558 381		1 558 381		1 558 381	
Constructions	12 087 323	7 880 983	4 206 340		4 718 543	
Installations tech., matériel & outillages	5 595 588	4 976 695	618 892		610 208	
Autres immobilisations corporelles	886 714	758 444	128 270		193 316	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	18 000		18 000			
Immobilisations financières (2)				12		11
Participations	543 157		543 157		562 507	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	781 111		781 111		781 111	
Prêts						
Autres immobilisations financières	100 553		100 553		49 244	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**22 049 758**	**13 841 219**	**8 208 539**	**66**	**8 727 222**	**69**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				16		16
Matières premières et autres appro	106 279		106 279		84 369	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	1 928 389	36 469	1 891 920		1 914 040	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				5		6
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	398 429	69 956	328 473		318 048	
Autres créances (3)	336 573		336 573		470 134	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 436 304		1 436 304	12	1 053 314	8
Charges constatées d'avance (3)	50 927		50 927		56 183	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**4 256 900**	**106 425**	**4 150 475**	**34**	**3 896 088**	**31**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**26 306 658**	**13 947 644**	**12 359 014**	**100**	**12 623 310**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN (SUITE)

Sas ARRADIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF

	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 224 000)	224 000	2	224 000	2
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 729 470	22	2 729 470	22
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		10		10
Réserve légale	24 400		24 400	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 202 245		1 243 593	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	800 522	6	758 751	6
SITUATION NETTE	4 980 637	40	4 980 214	39
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**4 980 637**	**40**	**4 980 214**	**39**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	94 514		94 514	
Provisions pour charges	589 231		642 798	
TOTAL PROVISIONS	**683 745**	**6**	**737 312**	**6**
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 148 154	9	1 777 218	14
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 121 377	9	1 074 704	9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	671		755	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 893 729	23	2 636 798	21
Dettes fiscales et sociales	1 375 414	11	1 305 104	10
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	45 213		2 005	
Autres dettes	110 075	1	109 200	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**6 694 632**	**54**	**6 905 784**	**55**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**12 359 014**	**100**	**12 623 310**	**100**
(1) Dont à plus d'un an	*614 983*		*1 079 210*	
(1) Dont à moins d'un an	*6 078 978*		*5 825 819*	

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT

Sas ARRADIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	40 959 000	91	36 879 011	90	4 079 989	11
Production vendue (biens et services)	4 238 112	9	3 918 731	10	319 381	8
Montant net du chiffre d'affaires	**45 197 112**	**100**	**40 797 742**	**100**	**4 399 370**	**11**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	31 239		23 185		8 055	35
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	272 197	1	287 264	1	-15 067	-5
Autres produits	202 534		252 051	1	-49 517	-20
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**45 703 082**	**101**	**41 360 242**	**101**	**4 342 840**	**11**
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	35 990 876	80	31 947 945	78	4 042 931	13
Variation de stocks	26 057		159 086		-133 030	-84
Achats de matières premières et autres approvisionnements	114 548		98 084		16 464	17
Variation de stocks	-21 910		3 706		-25 616	-691
Autres achats et charges externes	2 530 527	6	2 391 322	6	139 205	6
Impôts, taxes et versements assimilés	602 234	1	590 406	1	11 828	2
Salaires et traitements	3 309 578	7	3 163 525	8	146 052	5
Charges sociales	893 514	2	837 760	2	55 753	7
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	837 868	2	881 183	2	-43 315	-5
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	106 425		85 152		21 274	25
Dotations aux provisions						
Autres charges	33 393		46 364		-12 971	-28
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**44 423 109**	**98**	**40 204 533**	**99**	**4 218 576**	**10**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**1 279 973**	**3**	**1 155 709**	**3**	**124 264**	**11**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs *35 736* *27 673*

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs *25 741* *37 099*

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

		Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers							
De participation	(3)	9 601		6 360		3 241	51
Autres valeurs mob. créances d'actif immo.	(3)	4 584				4 584	
Autres intérêts et produits assimilés	(3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts							
Différences positives de change							
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		**14 185**		**6 360**		**7 825**	**123**
Charges financières							
Dot. amortissements, dépréc., prov.							
Intérêts et charges assimilées	(4)	102 958		51 306		51 652	101
Différences négatives de change							
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement							
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES		**102 958**		**51 306**		**51 652**	**101**
RÉSULTAT FINANCIER		**-88 772**		**-44 946**		**-43 827**	**-98**
RÉSULTAT COURANT avant impôts		**1 191 201**	**3**	**1 110 764**	**3**	**80 437**	**7**
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion		23 627		685		22 942	
Sur opérations en capital		295		2 212		-1 917	-87
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges		53 566		53 566			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		**77 488**		**56 463**		**21 025**	**37**
Charges exceptionnelles							
Sur opérations de gestion		10 574		2 662		7 912	297
Sur opérations en capital				10		-10	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.							
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		**10 574**		**2 672**		**7 902**	**296**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**66 914**		**53 791**		**13 123**	**24**
Participation des salariés aux résultats		188 825		174 282		14 543	8
Impôt sur les bénéfices		268 768	1	231 521	1	37 247	16
TOTAL DES PRODUITS		**45 794 756**	**101**	**41 423 065**	**102**	**4 371 690**	**11**
TOTAL DES CHARGES		**44 994 233**	**100**	**40 664 314**	**100**	**4 329 920**	**11**
Bénéfice ou Perte		**800 522**	**2**	**758 751**	**2**	**41 771**	**6**

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexe légale

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 12 359 014,19 Euros, dégage un bénéfice de 800 522,14 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

Informations complémentaires et éléments significatifs de l'exercice

FUSION JEML

En 2013, la Société JEML a fait l'objet d'une fusion par voie d'absorption par la Société ARRADIS à compter rétroactivement du 1er janvier 2013. Cette fusion a permis de regrouper le fonds de commerce d'hypermarché et l'ensemble immobilier dans la Société ARRADIS.

Cette opération a provoqué une augmentation de capital social de 64 000 euros pour le porter de 160 000 euros à 224 000 euros, par création de 4 000 actions nouvelles de 16 euros chacune, et la comptabilisation d'une prime de fusion de 2 729 469,58 euros.

Une provision pour impôts a été constaté à hauteur de 1 178 462,61 euros. Cette provision a été imputée sur la prime de fusion. Elle correspond à l'impôt sur les sociétés calculé sur la plus-value d'apport dégagée sur l'immeuble composant l'actif de la SARL JEML.

Cette provision fait l'objet d'une reprise à hauteur de 53 566,48 euros sur 22 ans.
Au 31/12/2023, le montant du solde du compte 155000 est de 589 231,33 euros.

PROVISION POUR RISQUES

Le ministère de l'Economie et des Finances a assigné le GALEC en février 2018 à rembourser 22 fournisseurs des remises additionnelles au titre des exercices 2013, 2014 et 2015.

Une provision pour risques et charges de 94 514 euros a été comptabilisée sur les exercices précédents.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives au groupe :

A compter du 01/01/2022, la société ARRADIS est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont elle est "société fille".

La troisième conception, dite de la «méthode de réallocation des économies», définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :
- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux etcrédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 15 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 05 à 20 ans
- Matériels et outillages	de 03 à 10 ans
- Logiciels informatiques	3 ans
- Constructions station	de 05 à 20 ans
- Matériel station	de 04 à 10 ans
- Matériel de transport	de 03 à 05 ans
- Matériel de bureau et informat	de 03 à 10 ans
- Mobilier	de 05 à 10 ans
- Construction sur sol d'autrui	de 05 à 10 ans
- Installation spécifique	de 05 à 15 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).
La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Sas ARRADIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	CADRE A IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL**	478 930		
CORPORELLES	Terrains		1 558 381		
	Constructions	Sur sol propre	9 975 150		
		Sur sol d'autrui	81 331		
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.	2 030 842		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		5 329 368		266 220
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers			
		Matériel de transport	284 698		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	596 090		3 006
		Emballages récupérables & divers	2 920		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				18 000
		TOTAL	19 858 780		287 226
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		562 507		
	Autres titres immobilisés		781 111		
	Prêts et autres immobilisations financières		49 244		51 309
		TOTAL	1 392 863		51 309
		TOTAL GENERAL	21 730 573		338 535

	CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	**TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles	**TOTAL**			478 930	
CORPORELLES	Terrains				1 558 381	
	Constructions	Sur sol propre			9 975 150	
		Sur sol d'autrui			81 331	
		Inst. gal. agen. amé. cons			2 030 842	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				5 595 588	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers				
		Matériel de transport			284 698	
		Mat. bureau, inform., mobilier			599 096	
		Emb. récupérables & divers			2 920	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes				18 000	
		TOTAL			20 146 006	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		19 350		543 157	
	Autres titres immobilisés				781 111	
	Prêts & autres immob. financières				100 553	
		TOTAL	19 350		1 424 822	
		TOTAL GENERAL	19 350		22 049 758	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Sas ARRADIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		225 020	76		225 096
	TOTAL	225 020	76		225 096
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	6 030 724	379 906		6 410 630
	Sur sol d'autrui	81 331			81 331
	Inst. générales agen. aménag.	1 256 725	132 298		1 389 023
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 719 159	257 536		4 976 695
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport	121 488	57 503		178 991
	Mat. bureau et informatiq., mob.	568 905	10 549		579 454
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	12 778 332	837 791		13 616 123
	TOTAL GENERAL	**13 003 351**	**837 868**		**13 841 219**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

SAS VDB et ASSOCIES Commissaire aux Comptes

ETAT DES PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	94 514			94 514
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts	642 798		53 566	589 231
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	**737 312**		**53 566**	**683 745**
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles				
	Sur immobilisations - corporelles				
	Sur immobilisations - Titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations - titres de participation				
	Sur immobilisations - autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	40 405	36 469	40 405	36 469
	Sur comptes clients	44 746	69 956	44 746	69 956
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	**85 152**	**106 425**	**85 152**	**106 425**
	TOTAL GÉNÉRAL	**822 463**	**106 425**	**138 718**	**790 171**
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		106 425	85 152	
	- financières				
	- exceptionnelles			53 566	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		100 553		100 553
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		43 889	43 889	
	Autres créances clients		354 540	354 540	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés		520	520	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
		Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	Taxe sur la valeur ajoutée	55 908	55 908	
	coll. publiques	Autres impôts, taxes & versements assimilés	96 453	96 453	
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		183 691	183 691	
	Charges constatées d'avance		50 927	50 927	
	TOTAUX		**886 482**	**785 928**	**100 553**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

ETAT DES DETTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	1 148 154	533 171	614 983	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	501 448	501 448		
Fournisseurs & comptes rattachés	2 893 729	2 893 729		
Personnel & comptes rattachés	551 867	551 867		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	396 538	396 538		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	142 478	142 478		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	284 531	284 531		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	45 213	45 213		
Groupe & associés (2)	619 929	619 929		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	110 075	110 075		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	**6 693 961**	**6 078 978**	**614 983**	

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 62 476
Emprunts remboursés en cours d'exer. 691 170
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		50 927
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	**50 927**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		168 661
Disponibilités		
	TOTAL	**168 661**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 038
Emprunts et dettes financières divers	39 054
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 416
Dettes fiscales et sociales	956 727
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	243
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**1 260 478**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 000	16
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	14 000	16

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Sas ARRADIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de marchandises	40 959 000		40 959 000
Ventes de produits finis	3 366 446		3 366 446
Prestations de services	871 666		871 666
Chiffre d'affaires	**45 197 112**		**45 197 112**

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 279 973	1 544 830	386 208	893 765
RÉSULTAT FINANCIER	-88 772	-83 076	-20 769	-68 003
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	66 914	184 865	46 216	20 698
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS	-188 825	-174 282	-43 571	-145 254
RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT			-99 316	99 316
TOTAL	**1 069 290**	**1 472 337**	**268 768**	**800 522**

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 278 727 euros.

Les méthodes de calcul sont les suivantes:
- Condition: (départ volontaire)
- Age estimé de la retraite: 62 ans
- Méthode de calcul: droits accumulés avec projection salariale (progression: 1.20%)
- Rotation: moyenne
- Taux d'actualisation retenu: 2,60 %
- Convention collective n°3305: commerce à prédominance alimentaire.

Le montant de l'engagement retraite est indiqué charges comprises. Un taux moyen de 41,11 % a été appliqué.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société	3 485 550					3 485 550
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	**3 485 550**					**3 485 550**

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions	278 727			278 727
TOTAL	**3 764 277**			**3 764 277**

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	814 226	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**814 226**	

CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-						
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés	43 571		47 206	43 571	47 206	
- contribution sociale de solidarité	8 676		10 444	8 676	10 444	
- autres	51 710		57 262	51 710	57 262	
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL	**103 957**		**114 912**	**103 957**	**114 912**	
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
- Déficits reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
III. ELÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme						
- Réserve spéciale des profits de construction						
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion						
- Autres						

SAS VDB et ASSOCIES Commissaire aux Comptes

EFFECTIF

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	5	5
Agents de maîtrise	11	12
Employés et techniciens	80	77
Ouvriers		
Total	**96**	**94**

Afin de disposer d'une information pertinente, l'effectif indiqué ci-dessus a été calculé en équivalent temps plein (ETP).

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Sas ARRADIS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 01/23 au 12/23	Exercice 01/22 au 12/22	Exercice 01/21 au 12/21	Exercice 01/20 au 12/20	Exercice 01/19 au 12/19
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	224 000	224 000	224 000	224 000	224 000
Nombre des actions ordinaires existantes (A)	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	45 197 112	40 797 742	36 879 140	35 792 399	39 375 785
Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 063 690	1 964 277	2 199 652	2 170 485	2 301 958
Impôts sur les bénéfices	268 768	231 521	294 158	326 181	369 216
Participation des salariés due au titre de l'exercice	188 825	174 282	193 054	192 684	190 059
Résultat net (C)	800 522	758 751	871 322	876 634	800 780
Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	805 575	799 723	841 118	774 987	941 903
Résultat distribué (D)		800 100	800 000	900 000	820 000
III - Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B) / (A)	147,41	140,31	157,12	155,03	164,43
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations provisions	114,72	111,32	122,32	117,97	124,48
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C) / (A)	57,18	54,20	62,24	62,62	57,20
Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)		57,15	57,14	64,29	58,57
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	106	104	103	128	133
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 309 578	3 163 525	3 054 719	3 098 642	3 020 830
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	893 514	837 760	790 387	805 540	811 707

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	224 000			224 000
Primes liées au capital social	2 729 470			2 729 470
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	24 400			24 400
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 243 593		41 349	1 202 245
Écart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	758 751	800 522	758 751	800 522
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	**4 980 214**	**800 522**	**800 100**	**4 980 637**

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
671200	Amendes et pénalités fiscales	4 175	
671810	Franchises vétusté sinistres	1 000	
672647	Ch ex ant autres chrg soc	5 399	
771810	Ecarts positifs sur sinistres		26
772635	Prdt ex ant impôts et taxes		23 601
778000	Autres produits exceptionnels		295
787500	Rep prov risq et charg except		53 566
	TOTAL	**10 574**	**77 488**

PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

	DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
652615	Ch ex ant entretien et réparat	800	
652622	Ch ex ant honoraires	357	
652628	Ch ex ant cotisations	293	
652709	Ch ex ant réduct ventes	11 529	
652750	Ch ex ant prdts gest crte	12 762	
672647	Ch ex ant autres chrg soc	5 399	
752611	Prdt ex ant sous traitance		4 800
752615	Prdt ex ant entretien et répar		1 590
752617	Prdt ex ant études et rech		6 012
752623	Prdt ex ant publicité		1 800
752628	Prdt ex ant cotisations		16 728
752709	Prdt ex ant réduct ventes		4 614
752801	Prdt ex ant gest crt		192
772635	Prdt ex ant impôts et taxes		23 601
	TOTAL	**31 140**	**59 337**